

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Date de convocation :

13 octobre 2023

Date d'affichage :

13 octobre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, jeudi 19 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Roger LAURENS.

Excusé : Dominique CAUVAS procuration à Roger LAURENS

Secrétaire de séance : Gérard ABRIC

OBJET : DECISION MODIFICATIVE = BUDGET AEP

Le maire explique qu'en raison de la crise de l'eau, les prévisions de dépenses de fonctionnement ne sont pas suffisantes, il convient d'alimenter le compte 622 pour pouvoir payer les transporteurs d'eau, de 35 000 € supplémentaires et le compte 74 de 35 000 € supplémentaire également, anticipant sur l'arrivée d'une subvention exceptionnelle du département du Gard, pour respecter l'équilibre du budget comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Chapitres	Articles	Libellés	Montants en €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	011	622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	+ 35 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	74	74	Subventions d'exploitation	+ 35 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'ajout de crédits comme indiqué ci-dessus,

AUTORISE le maire ou son représentant à procéder à cette opération.

Le Maire, Roger LAURENS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

